

19/05/2010

# Lundi de Pentecôte

## Tous en grève pour la journée dite "de solidarité"

La **CFTC** couvre par un mot d'ordre de grève, tous les salariés qui choisiront la vie familiale, associative, personnelle ou spirituelle à l'occasion de ce 24 mai, lundi de Pentecôte ou tout autre jour imposé par leur employeur sous le couvert d'une fausse solidarité.

La **CFTC** rappelle que le financement de la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) est assuré par un prélèvement mensuel de 0.3 % (ligne contribution autonomie du bulletin de paie). Cette taxe sur les salaires étant perçue que l'on travaille ou non, le lundi de Pentecôte.

La **CFTC** dénonce ce système inique qui consiste à imposer aux salariés de travailler sans contrepartie de rémunération. Ce « travailler plus pour ne rien gagner » est sans doute l'impôt le moins juste de notre système fiscal.

Quelle logique y a-t-il à poser comme principe que les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 50 % de ses revenus (le bouclier fiscal) quand les salariés se voient confisquer 100 % d'un jour de travail ?

Pour la **CFTC**, la prise en charge de la dépendance nécessite et nécessitera un effort financier de tous. Cet effort devant être justement réparti. C'est-à-dire en fonction des facultés contributives de chacun et non reposer quasi exclusivement sur les seuls salariés.

**CFTC**  
*La Vie à Défendre*



Jacques Voisin  
Président de la **CFTC**